
Compte rendu du Conseil d'administration du C.I.A.S.

du 06-06-2023

Etaient présents : Dominique LEVEQUE, Patricia MEHENNI, Maryline LAFOREST, Agnès MICHAUT, Betty VAN SANTE, Michelle BENARD-LOUIS, Philippe CAPLAT, Jakline MARTINVAL, Dominique CHAUDRÉ, Sylvie LEFEVRE, France PIEROT, Liliane MAGNIEZ, Francine GALIMAND, Alain MAREIGNER.

Etaient excusés : Claudine BEGUINOT, Marie-Alain CLAISSE, Arnaud JACQUART, Maye BAUDETTE, Nathalie COUTIER, Marie-Christine FAURE, Charline JOURNÉ-CLIVOT, Sébastien GRANGÉ, Chantal BERTHELEMY, Marie-Line CANADA, Mado GOETZ, Annick CHAYOUX.

Nom et Prénom des élus ayant donné pouvoir : Marie-Alain CLAISSE représentée par Alain MAREIGNER, Maye BAUDETTE représentée par Betty VAN SANTE, Nathalie COUTIER représentée par Maryline LAFOREST, Marie-Christine FAURE représentée par Patricia MEHENNI, Sébastien GRANGÉ représenté par Dominique LEVEQUE, Chantal BERTHELEMY représentée par Francine GALIMAND, Marie-Line CANADA représentée par Dominique CHAUDRÉ, Mado GOETZ représentée par Jakline MARTINVAL.

Etaient également présentes : Léonie GAYDU, Directrice - Nathalie BOUILLON, Comptable - Céline LEBRUN, Secrétaire de direction.

Membres en exercice : 27	Présents : 14	Votants : 22	Pouvoirs : 8	Excusés : 12
--------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------

La séance est ouverte à 18h00 par le Président

Désignation du secrétaire de séance : Agnès MICHAUT

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Lecture est faite par le Président du rapport de présentation du Compte Administratif 2022.

Michelle BENARD-LOUIS demande si le service Citiz est utilisé par les agents du C.I.A.S.

Les agents du C.I.A.S. utilisent les véhicules de service mais Citiz est utilisé par les usagers qui ont des besoins ponctuels (emploi, rendez-vous médicaux...)

Maryline LAFOREST demande les raisons pour laquelle la collectivité a dû s'acquitter d'une pénalité de 1 500 € auprès de l'opérateur Orange.

Le Président explique que cette somme correspond aux frais de résiliation du contrat Orange lorsque le C.I.A.S est passé chez S.F.R.

Le Président quitte la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote. La séance est présidée par la Doyenne, Mme Francine GALIMAND.

Adopté à l'unanimité

M. LEVEQUE remercie Nathalie BOUILLON, le personnel du C.I.A.S. et les membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué.

COMPTE DE GESTION 2022

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les associations suivantes ont déposé une demande de subvention :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions versées en 2022	Propositions pour 2023
Amicale des fonctionnaires	480,00 €	480,00 €
Entour'Age Bien Vieillir en Champagne	4 200,00 €	4 200,00 €
ADMR des trois vallées	500,00 €	500,00 €
ADMR Vallée du Cubry	500,00 €	500,00 €
Secours Catholique	300,00 €	300,00 €
UNAFAM Section Marne	300,00 €	300,00 €
Aide Alimentaire Vallée de la Marne	2 500,00 €	2 500,00 €
Banque alimentaire de la Marne	600,00 €	600,00 €
JALMALV SPAM	100,00 €	100,00 €
Vie Libre - Pré section d'Epernay	250,00 €	250,00 €
Familles rurales	2 000,00 €	2 000,00 €
Papillons Blancs	300,00 €	300,00 €
Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Reims	200,00 €	200,00 €
La Tribu des Minots	500,00 €	500,00 €
Secours Populaire	300,00 €	300,00 €
Emmaüs	Don de 400,00 €	400,00 €
	13 430,00 €	13 430,00 €

Mme Dominique CHAUDRÉ ne prend pas part au vote concernant la subvention attribuée à l'association Aide Alimentaire Vallée de la Marne.

Mme Liliane MAGNIEZ ne prend pas part au vote concernant la subvention attribuée au Secours Catholique.

Adoptée à l'unanimité.

AVENANT A LA DELIBERATION 07-12-2022/31 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SUR LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Lors du Conseil d'administration du 7 décembre 2022, les membres ont délibéré sur le renouvellement de la convention avec le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Dans la délibération il est noté que le conseil d'administration autorise le C.I.A.S. à s'engager dans le cadre de la convention pluriannuelle de 2023 à 2025 du Conseil Départemental de la Marne, à hauteur de 166 € par an.

En janvier 2023, le Département a modifié la participation du C.I.A.S., qui passe de 166 € à 184 € par an.

Adopté à l'unanimité.

AVENANT A LA DELIBERATION 07-12-2022/33 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC CULTURES DU COEUR

Lors du Conseil d'administration du 7 décembre 2022, les membres ont délibéré sur le renouvellement de la convention avec Cultures du Cœur.

Dans la délibération il est noté que le conseil d'administration autorise le C.I.A.S. à régler la cotisation annuelle d'un montant de 50 €.

L'association Cultures du Cœur, lors de l'envoi de la nouvelle convention, a modifié le montant de la cotisation, passant de 50 € à 60 € par an.

Adopté à l'unanimité.

ADHESION A LA CONVENTION « ASSISTANT DE PREVENTION » DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Chaque collectivité doit disposer en son sein, a minima d'un assistant de prévention. Les missions étant spécifiques et demandant des compétences dans le domaine de la prévention, il est proposé de demander la mise à disposition d'un agent du Centre de gestion pour remplir la mission.

Il est proposé d'adhérer à la convention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Des travaux d'agrandissement des bureaux du C.I.A.S. doivent être réalisés. Ils comprendront l'ouverture d'un mur, la pose d'un bloc porte et la remise en peinture des locaux.

La ville d'Aÿ-Champagne, propriétaire des locaux occupés par les services du C.I.A.S., va financer les travaux et fera appel d'une participation par le C.I.A.S. à hauteur de 80 % sous forme de « fonds de concours ».

Il est nécessaire d'attribuer un fonds de concours à la ville d'Aÿ et d'imputer la dépense aux crédits inscrits en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Tarifs des repas livrés à domicile :

Patricia MEHENNI explique au conseil d'administration que la collectivité affiche un déficit de 1 778 € sur les 4 premiers mois de l'année 2023.

Le déficit était de 5 560 € en 2022.

Pour éviter que le déficit continue de se creuser cette année, il est nécessaire de revoir les tarifs et les tranches de revenus des bénéficiaires.

Des simulations ont été faites. La décision ne pouvant être prise lors de ce conseil d'administration, il est proposé aux membres qui le souhaitent, de se réunir pour pouvoir échanger et étudier les différentes propositions.

La date du 19 juin à 14h a été fixée.

La proposition retenue sera transmise aux membres du conseil d'administration pour avis et accord.

Ouverture du marché pour le service du portage de repas à domicile :

Le contrat signé avec la Société Elixor le 1^{er} janvier 2021 arrive à terme au 31 décembre 2023. Il convient de relancer un marché en procédure adaptée sur la plateforme e-marchés publics, pour la signature d'un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2024.

Création du comité des usagers :

Un comité des usagers a été créé le 4 mai 2023. Pour le moment, 8 usagers en font partie, le groupe est ouvert et il est proposé aux nouvelles personnes bénéficiaires du C.I.A.S. d'y participer.

Ce comité a pour objectif de faire participer les personnes accueillies aux évolutions du service dans la continuité du Projet d'Établissement.

Il se réunira le 15 juin 2023 à 14h pour travailler sur la communication entre le CIAS et les personnes accueillies.

Une autre rencontre est prévue le 28 juin 2023 à 18h00 pour présenter le rapport d'activité 2022. Le conseil d'administration recevra une invitation pour cette réunion.

Le rapport d'activité est distribué à chaque membre présent.

La séance est levée à 19h10.

Dominique LEVEQUE,
Président du C.I.A.S.
de la Grande Vallée de la Marne